

N/Réf : Dép-DRD- N°0455-2008

Fontenay-aux-Roses, le 13 MAR 2008

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

à

Monsieur le président du Groupe permanent  
chargé des laboratoires et des usines

**Objet :** Demande d'autorisation de création ICEDA

**Réf :** 1. Lettre EDF/DPI/DIN/EM-SVR/FL-05/052 du 29 septembre 2005  
2. Lettre EDF - ELI0700349 du 21 décembre 2007

Par lettre en référence [1], EDF a déposé auprès du Directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection une demande d'autorisation de création d'une installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés (ICEDA) sur le site de Bugey.

Suite aux insuffisances relevées sur ce dossier, une demande de complément a été faite par l'ASN et un nouveau dossier a été transmis le 21 décembre 2007 [2] par EDF afin d'apporter les compléments demandés notamment sur les aspects concernant :

- la tenue au tassement différentiel du génie civil,
- des éléments du domaine de fonctionnement de l'installation impactant la conception des bâtiments (sectorisation incendie, ventilation, inventaire des radionucléides présents).

Une première saisine du Groupe permanent d'expert chargé des usines avait été établie afin de recueillir votre avis sur le dossier remis par EDF notamment sur les aspects concernant :

- la capacité de l'installation au regard de l'inventaire des déchets susceptibles d'y être reçus ;
- les dispositions de conception prises par l'exploitant au regard de la durée de vie envisagée de l'installation en incluant l'impératif de reprise à l'issue de la phase d'entreposage ;
- les dispositions prévues pour garantir le confinement de la radioactivité contenue dans les déchets et pour limiter les risques d'irradiation ;

- les dispositions de contrôle des déchets permettant de respecter le domaine de fonctionnement de l'installation ainsi que les dispositions permettant d'assurer une caractérisation suffisante des colis de déchets produits en vue de leur stockage définitif ;
- les dispositions de surveillance des colis durant leur entreposage et les actions correctives envisagées..

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire examiner ces documents par le Groupe permanent d'experts chargé des usines que vous présidez afin de me donner votre avis sur les dossiers transmis par EDF, en particulier sur la suffisance des éléments complémentaires à la demande initiale.

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir convier Messieurs RIEU et FERIES, inspecteurs des installations nucléaires de base, aux travaux du Groupe permanent lorsque celui-ci examinera l'ensemble des documents.

Des membres du Groupe permanent d'experts chargé des déchets pourront être conviés aux travaux de votre groupe.

Jean-Christophe Niel  
Directeur Général